

### 1 - Compléter les informations relatives à la collectivité



CARACTERISTIQUES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES DE LA POPULATION A ASSURER Article 16 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011	
DENOMINATION DE L'EMPLOYEUR :	A compléter
N° SIRET DE L'EMPLOYEUR	A compléter
CODE POSTAL DE L'EMPLOYEUR	A compléter

### 2 Montant de la participation employeur

A renseigner pour les 5 années

Pour la santé : si vous n’avez rien mis en place, au sein de la collectivité, vous ne complétez pas

Pour la prévoyance : vous complétez que soit au titre des contrats labellisés ou de la convention de participation CDG

PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR					
	2020	2021	2022	2023	2024
Santé : budget annuel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Santé : agents bénéficiaires de la participation	0	0	0	0	0
Santé : montant moyen par agent	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Prévoyance : budget annuel	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Prévoyance : agents bénéficiaires de la participa	0	0	0	0	0
Prévoyance : montant moyen par agent	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Vous indiquez le montant du budget annuel des participations versées et le nombre d’agents bénéficiaires : le montant moyen se calcule automatiquement.

### 3- Le régime indemnitaire

Vous devez vous référer aux dispositions de votre délibération sur le régime indemnitaire.

Que prévoient vos dispositions en matière de versement d’IFSE lorsqu’un agent est à demi traitement en maladie ? 50% ou suppression ?

Il faut indiquer si le versement du régime indemnitaire (IFSE) suit le sort du traitement lors du passage à demi traitement :

SORT DU REGIME INDEMNITAIRE				
Pour chaque type de congés, vous indiquerez, selon la délibération prise, si les catégories de primes suivantes sont soit maintenues en cas de passage à demi traitement et en proportion à ce traitement, soit suspendues				
	RIFSEEP - IFSE	RIFSEEP - CIA	AUTRES PRIMES	Code :
CMO - maladie ordinaire :	M/S	M/S	M/S	M : primes maintenues S : primes suspendues
CLM - CLD : longue maladie et longue durée :	M/S	M/S	M/S	
CGM - grave maladie :	M/S	M/S	M/S	

Si l’IFSE n’est pas maintenu à 50% lors du passage à demi traitement, vous indiquez primes suspendues (S), et ceux même si vos dispositions prévoient une dégressivité du montant d’IFSE au regard du nombre de jours d’absence (ex 50 % les 3 premiers mois à DT et ensuite 0%).

#### 4- Les effectifs

Renseigner les effectifs au 31/12 de chaque année

Ce sont les effectifs globaux :

#### Fonctionnaires et agents contractuels (sur emplois permanents et non permanents) présents au 31/12, uniquement en activité

Les contractuels comprennent : les contractuels de droit public et de droit privé sur emploi permanent ou non permanent en activité au 31/12.

Renseigner les effectifs par typologie et l'âge moyen pour chaque année

EFFECTIF					
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Effectif total sur emploi permanent</b>	0	0	0	0	0
<b>Effectif Total</b>	#VALEUR!	0	0	0	0
dont fonctionnaires titulaires & stagiaires	0	0	0	0	0
dont contractuels droit public occupant un emploi permanent	0	0	0	0	0
dont contractuels droit public occupant un emploi non permanent ( <i>hors intérimaires cdg</i> )	0	0	0	0	0
dont autres : contrats de droit privé, apprenti	0	0	0	0	0

contractuel sur emploi non permanent : accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité et les contrat de projet

#### Ne pas renseigner les intérimaires du CDG

Autres : apprenti, contrats de droit privé

Pour l'année 2024 : vous renseigner les effectifs par tranche d'âge.

Effectif par tranche d'âge au 31/12/2024 :	
< 30 ans	
> 30 ans et < 40 ans	
> 40 ans et < 50 ans	
> 50 ans	

#### Renseigner la composition familiale des effectifs au 31/12/2024 :

Composition familiale (nombre) :
Agents
Conjoints/es, concubins, pacsés
Enfants à charge

- le nombre d'agents au 31/12/2024
- le nombre de conjoints et d'enfants à charge (jusqu'à 20 ans) des agents au 31/12/2024
- et le total

Ces informations sont utiles pour le contrat santé ;

#### 5- Déclaration de la masse salariale

Il convient de déclarer le traitement brut annuel pour chaque année en précisant

- Le montant annuel traitement indiciaire + NBI
- Le montant régime indemnitaire annuel

Le salaire moyen annuel se calcule automatiquement.



MASSE SALARIALE					
	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Total</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Traitement indiciaire + NBI					
Régime indemnitaire					
<b>Salaire moyen annuel</b>	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

### **6- Répartition par sexe pour l'année 2024**

Vous indiquez la répartition au regard des effectifs déclarés au 31/12/2024

REPARTITION PAR SEXE au 31/12/2024				
	Homme	Femmes	Total	% Femmes
<b>Total</b>	0	0	0	#DIV/0!

### **7- Déclaration des données statistiques d'absentéisme**

Pour chaque année

Déclarer selon la nature du risque, le nombre d'agents concernés par des périodes plein traitement et demi traitement au cours de l'année, le nombre d'arrêt et le nombre de journées

*Un agent peut être recensés deux fois au cours de la même année si ce dernier a eu une période à plein traitement suivie d'une période à demi traitement.*

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>CONGES DE MALADIE ORDINAIRE (CMO)</b>					
<b>Nombre d'agents en arrêt de travail</b>					
En périodes de plein-traitement					
En périodes de demi-traitement					
<b>Nombre d'arrêts de travail</b>					
En périodes de plein-traitement					
En périodes de demi-traitement					
<b>Nombre de journées d'arrêts de travail</b>					
En périodes de plein-traitement					
En périodes de demi-traitement					
<b>CONGES DE LONGUE MALADIE : congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie</b>					
<b>Nombre d'agents en arrêt de travail</b>					
En périodes de plein-traitement					
En périodes de demi-traitement					
<b>Nombre d'arrêts de travail</b>					
En périodes de plein-traitement					
En périodes de demi-traitement					
<b>Nombre de journées d'arrêts de travail</b>					
En périodes de plein-traitement					
En périodes de demi-traitement					
<b>MISE EN DISPONIBILITE POUR RAISON DE SANTE et MAINTIEN DES DROITS EN ATTENTE DE DECISION DU CONSEIL MEDICAL</b>					
Nombre d'agents en arrêt					
Nombre d'arrêts					
Nombre de jours d'arrêt					
<b>INVALIDITE</b>					
Nombre d'agents CNRACL en invalidité					
Taux de fréquence :	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Nombre d'agent IRCANTEC en invalidité					
<b>DECES</b>					
Nombre d'agents CNRACL décédés					
Nombre d'agent IRCANTEC décédés					



Le nombre de jours d'arrêt = nombre de jours calendaires

📎 Fichier statistiques à transmettre au CDG79 à l'adresse mail [prevoyance@cdg79.fr](mailto:prevoyance@cdg79.fr)

sous format excel (et non en pdf)

Merci de renommer le fichier : Ville-structure-STATS.xlsx

ex : STVARENT-commune-STATS.xlsx